

Insérer dans le nouveau sous-alinéa 2m) (viii) les mots «ou à des fonctions confidentielles» avant le mot «gestion» à la ligne 7 de la page 3.

Substituer une virgule au point-virgule à la fin de la ligne 7 de la page 3 et ajouter, immédiatement après les mots suivants:

«et, aux fins du présent alinéa, une personne ne cesse pas d'être employée dans la Fonction publique du seul fait qu'elle a cessé de travailler par suite d'une grève ou du seul fait qu'elle a été congédiée contrairement à la présente loi ou à quelque autre loi du Parlement;»

A l'alinéa 2n), ajouter les mots «aux fins de la présente loi» après le mot «employés» à la ligne 11 de la page 3.

Au sous-alinéa 2o) (i), substituer «I» à «II» à la ligne 19 de la page 3 et substituer les mots «le Conseil du Trésor» aux mots «l'employeur distinct qui est en cause», aux lignes 19 et 20 de la page 3.

Au sous-alinéa 2o) (ii), mettre une minuscule au début du mot «fonction» à la ligne 31 de la page 3; enlever la virgule et les mots «par le Conseil du Trésor», aux lignes 22 et 23 de la page 3, et les remplacer par les mots suivants: «du Canada que spécifie la Partie II de l'annexe A, par l'employeur distinct qui est en cause».

A l'alinéa 2p), ajouter les mots «pour son propre compte, ou pour son compte et celui d'un ou de plusieurs autres employés» après le mot «employé» à la ligne 25 de la page 3.

Au sous-alinéa 2p) (i), ajouter les mots «ou à des fonctions confidentielles» avant le mot «et» à la ligne 31 de la page 3.

Au sous-alinéa 2p) (ii), ajouter les mots «ou à des fonctions confidentielles» après le mot «gestion» à la ligne 40 de la page 3.

A l'alinéa 2q), remplacer le mot «accréditation» par les mots «période d'accréditation» dans la marge; et retrancher tous les mots qui suivent le mot «désigne» aux lignes 41 à 46 inclusivement à la page 3, et les remplacer par «, relativement aux employés compris dans une catégorie professionnelle quelconque, la période prenant fin le jour spécifié dans la colonne III de l'annexe B applicable à cette catégorie professionnelle;»

Au sous-alinéa 2r) (iii) ajouter les mots «et des postes du service extérieur» après le mot «administratifs» à la ligne 7 de la page 4.

A l'alinéa 2r), retrancher les mots «que spécifie et définit le gouverneur en conseil par décret établi en vertu du paragraphe (1) de l'article 26 ou que la Commission déclare par la suite», aux lignes 12 à 15 de la page 4, et les remplacer par les mots «que la Commission déclare».

A l'alinéa 2s), remplacer les mots «compris dans une catégorie professionnelle», aux lignes 18 et 19 de la page 4, par les mots «que spécifie et définit la Commission de la Fonction publique en vertu du paragraphe (1) de l'article 26».

A l'alinéa 2u), ajouter les mots «ou à des fonctions confidentielles» après le mot «gestion» dans la marge et à la ligne 26 de la page 4.

Au sous-alinéa 2u) (i), remplacer le mot «autre» par le mot «le» à la ligne 33 de la page 4, et insérer le mot «autre» après le mot «tout» à la ligne 34 de la page 4.

Au sous-alinéa 2u) (iv), remplacer par les mots «administrateur du» les mots «préposé au» à la ligne 6 de la page 5.